

# Le nouveau dispositif pour l'examen d'accès à la qualification E

La refonte du dispositif de l'examen d'accès à E est un des engagements de l'accord formation signé en 2002 par SUD-rail, les autres organisations syndicales et la direction. A l'issue de plusieurs réunions, il a été convenu de travailler sur un dispositif permettant d'amener vers le collège maîtrise, comme aujourd'hui, des agents dont l'avenir est d'évoluer vers des qualifications de cadres, sans exclure ceux qui correspondent aux besoins immédiats, en fonction de compétences identifiées comme nécessaires à la tenue des postes ciblés. Après des mois de discussions, une réunion conclusive se tenait le 14 février.

Pour toutes les filières, l'examen d'accès à la qualification E s'articulera autour de quatre types de « pré-requis » :

- PR1 *obligatoire* : connaissances théoriques liées au domaine (à titre d'exemple, mathématiques, électricité, mécanique, vente et marketing, gestion, droit social, comptabilité ...)
- PR2 *obligatoire* : connaissances techniques et professionnelles liées au domaine (à titre d'exemple, sécurité des circulations, règles et pratiques de maintenance infra ...)
- PR3 *obligatoire* : connaissances générales sur l'entreprise et l'environnement ferroviaire (statut et organisation de l'entreprise, évolution, monde du transport ...)
- PR4 *facultatif* : des savoir-faire et compétences transverses à l'ensemble des métiers de l'entreprise (par exemple : communication, techniques d'expression, capacité d'analyse et de synthèse, résolution de problème ...)

## L'obtention du PR1 est obligatoire.

- Comme aujourd'hui, cela se traduira par la réussite à l'épreuve correspondante.
- ➔ Toutefois, la validation peut se faire via la reconnaissance de diplômes.
- ➔ Les titulaires de l'ancien examen d'accès au niveau 5 (actuelle qualification D) en sont dispensés.

## L'obtention du PR2 est obligatoire.

- Comme aujourd'hui, cela se traduira par la réussite à l'épreuve correspondante.
- ➔ Toutefois, la validation peut se faire via la Validation des Acquis Professionnels.

## L'obtention du PR3 est obligatoire.

- Comme aujourd'hui, cela se traduira par la réussite à l'épreuve correspondante.

## L'obtention du PR4 devient facultative.

- ➔ La disparition du caractère obligatoire de l'épreuve de TEEP (français) doit permettre à tous les agents possédant les compétences professionnelles d'accéder au collège maîtrise.
- ➔ Mais, la validation, du PR4 reste obligatoire pour l'accès au collège cadre. Elle est soumise à la réussite à l'épreuve correspondante, qui pourra être passée à n'importe quel moment au cours de la carrière de l'agent.

VAP : Validation des Acquis Professionnels au sein de la SNCF. Ce processus permet de faire émerger les compétences issues de l'expérience et non du seul savoir. Il offre la possibilité de redessiner un avenir professionnel pour les opérateurs expérimentés.

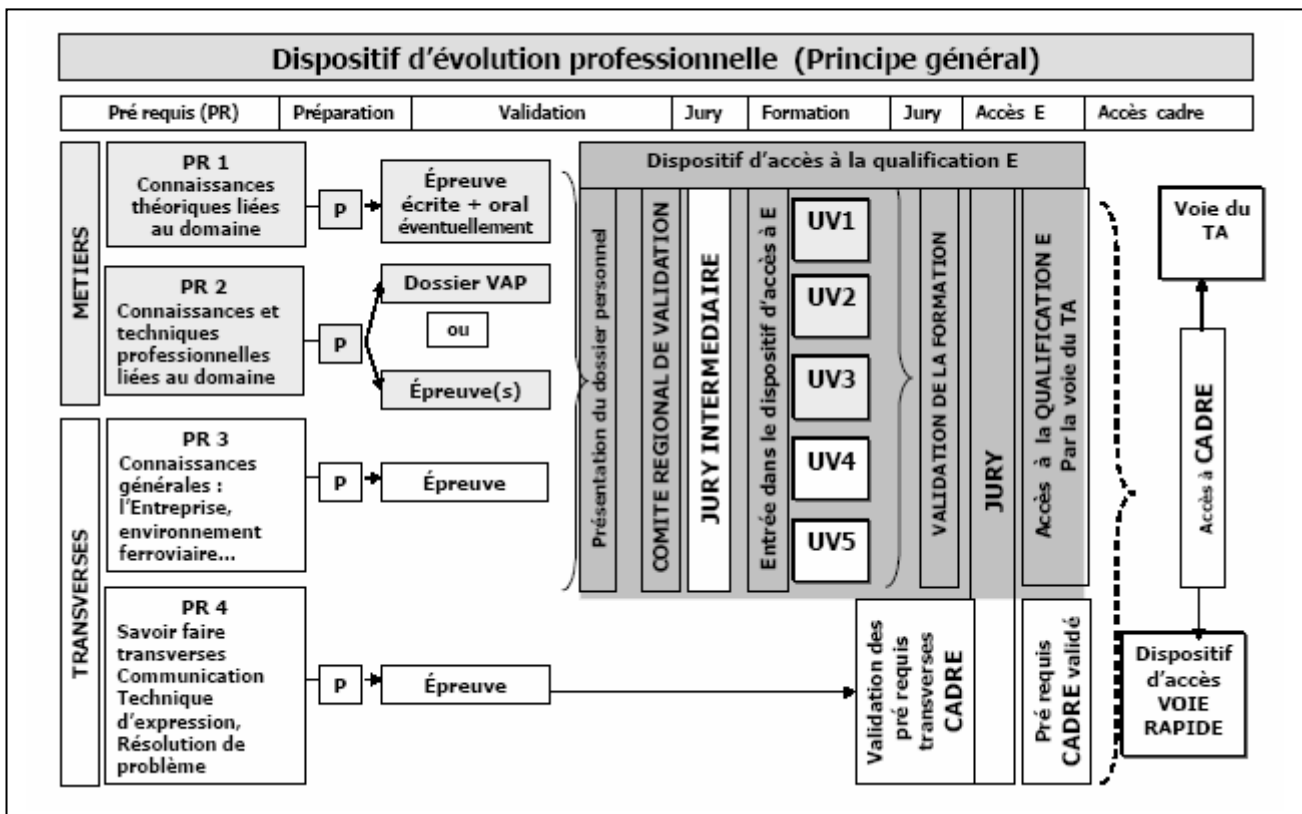
## Le dispositif de formation

- Il est constitué d'Unités de Valeurs correspondant chacune à un module de formation.
- Un agent peut être dispensé de suivre certains modules par le comité régional au vu de son dossier.
- La validité des Unités de Valeurs, comme pour les pré-requis est de cinq ans.
- Il est prévu la possibilité de trois présentations par UV.
- Des épreuves de rattrapages seront organisées pour permettre aux agents de repasser les épreuves manquantes.
- La validation de la totalité des UV vaut réussite à l'examen.

- La composante transverse (PR3 et 4) garantissant un socle commun à tous les métiers est préservée.
- La possibilité de s'inscrire par candidature libre (c'est-à-dire que ce n'est pas la hiérarchie qui « autorise » ou non l'agent à passer l'examen) est garantie, ainsi que la mise en place de la VAP (Validation des Acquis Professionnels)
- L'utilisation d'Unités de Valeurs capitalisables permettant d'être dispensés de certains modules

de formation doit permettre de mieux répondre aux situations de chacun.

- Il y aura possibilité de préparer et passer les pré-requis dans le temps et non en une seule année. Les Unités de Valeurs non validées pourront être repassées.
- Les Unités de Valeurs et les pré-requis capitalisables seront valables cinq ans, exception sera faite du PR4 valable sans limitation. Cette durée sera prolongée si aucun examen n'a été ouvert durant la période.



## Le comité régional

Un agent ayant validé ses pré-requis y présentera son dossier (en présence de deux délégués). Ce comité doit surtout vérifier la mise en oeuvre de la VAP ainsi que la possibilité de dispense de certaines unités de valeur pour la suite de la formation.

Le jury intermédiaire qui valide des résultats est maintenu.

Le jury final fonctionne comme un jury actuel.

Ce nouveau dispositif sera mis en place pour les épreuves de 2006.

## Extraits de la déclaration SUD-rail lors de cette table ronde sur l'accès à la qualification E

Le 5 janvier, la fédération SUD-rail vous a adressé un courrier pour que soit abordée lors de cette réunion la situation des agents placés sur la position D.2.18 (ils/elles sont 3 271 au 31/12/04). La position 19 a été accordée aux agents de conduite, nous demandons que tous les cheminot-e-s puissent bénéficier de cette mesure. Nous renouvelons cette demande et attendons des décisions concrètes et rapides.

**Pour D/2/19, la direction nous renvoie vers les prochaines négociations salariales. SUD-rail ne manquera de réintervenir !**

Concernant le nouveau dispositif pour l'examen d'accès à la qualification E, SUD-rail souhaite que soient clairement définies les modalités de notation et d'avancement des agents en fonction de l'obtention ou non du PR4. Pour SUD-rail, il serait judicieux que l'entreprise s'engage dans un processus de formation permettant un déroulement de carrière vers la qualification F de tous les agents de Maîtrise ...

... La fédération SUD-rail est attachée à ce que tous les cheminots aient des perspectives de déroulement de carrière égalitaire quel que soit leur statut, leur origine et leur niveau d'étude. Pour SUD-rail cela passe par la reconnaissance des compétences professionnelles et la formation continue.